



Côte-Nord
Conférence régionale
des élus de la
Côte-Nord

286

DB12

Projets de réserves de biodiversité pour huit
territoires dans la région administrative de la
Côte-Nord

6213-01-001

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Constats et enjeux
de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire
de la Côte-Nord

Mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	4
Enjeu 1.1 Préservation des milieux naturels et patrimoniaux	4
Enjeu 1.2 Préservation des paysages.....	4
Enjeu 1.3 Conservation de la diversité biologique de la forêt.....	5
Enjeu 1.4 Préservation des tourbières et autres milieux sensibles	5
Enjeu 1.5 Préservation des habitats essentiels au maintien de la faune et de la flore terrestre et aquatique.....	6
Enjeu 1.6 Espèces fauniques à statut précaire	6
Enjeu 1.7 Maintien de l’apport des écosystèmes forestiers au cycle du carbone.....	7
Enjeu 1.8 Maintien des activités de suivi et de contrôle de l’exploitation des espèces.....	7
2. ENJEUX SOCIAUX	8
Enjeu 2.1 Maintien de l’harmonie sociale au sein des communautés locales.....	8
Enjeu 2.2 Pérennité des communautés locales	8
Enjeu 2.3 Participation des communautés à la gestion des ressources naturelles et du territoire	9
Enjeu 2.4 Libre accès au territoire public	9
Enjeu 2.5 Accès au territoire et entretien du réseau routier multiressource	10
Enjeu 2.6 Attraction, rétention et formation de la main-d’œuvre.....	11
3. ENJEUX ÉCONOMIQUES	12
Enjeu 3.1 Acquisition de connaissances	12
Enjeu 3.2 Maximisation de la productivité du territoire dans une perspective de rendement soutenu pour l’ensemble des ressources.....	13
Enjeu 3.3 Création d’une valeur ajoutée axée sur le développement des ressources et du territoire.....	15
Enjeu 3.4 Soustraction du territoire aux activités industrielles à des fins de protection	16
Enjeu 3.5 Configuration du réseau de transport d’énergie limitant l’intégration de nouvelles productions et étant inéquitable pour les régions qui souhaitent développer ces filières.	18
Enjeu 3.6 Décentralisation de la gestion des sablières et gravières et des baux de villégiature	18
Enjeu 3.7 Soutien à l’industrie minière.....	18

INTRODUCTION

L'évolution de la conscience sociale envers la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement, le maintien du tissu social et l'importance d'une viabilité économique constituent aujourd'hui la base des considérations qui doivent être prises en compte au quotidien pour orienter le développement et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de développement durable.

Le document qui suit présente de façon intégrée les principaux éléments environnementaux, sociaux et économiques sensibles du territoire de la Côte-Nord à considérer dans la détermination d'objectifs et d'orientations de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeu 1.1 *Préservation des milieux naturels et patrimoniaux*

CONSTAT

Bien que la Côte-Nord abrite d'abondantes ressources naturelles exploitables, il importe de garder intacts certains milieux pour les besoins et utilisations des générations actuelles et futures. En effet, certaines rivières, même si elles ne possèdent pas de statut officiel à cet égard, sont considérées comme étant « patrimoniales » pour le milieu. De plus, une attention doit être portée pour éviter les conflits d'usage potentiels.

À titre d'exemple, la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec permet désormais le développement de projets de petites centrales hydroélectriques moyennant certaines conditions, comme par exemple des retombées économiques pour le milieu d'accueil et une participation majoritaire (contrôle) de celui-ci à la prise de décision. Cette approche des autorités réglementaires confirme l'importance qui doit être accordée à la notion d'accueil favorable par les communautés locales.

Enjeu 1.2 *Préservation des paysages*

CONSTAT

La conservation de la qualité des paysages nord-côtiers et des habitats de la faune constitue un facteur attractif majeur ainsi qu'un atout à fort potentiel de développement économique associé à la faune qui assurera le maintien d'une valeur ajoutée différenciant la Côte-Nord de l'ensemble du territoire québécois.

Par conséquent, la préservation de la qualité visuelle passe par le maintien de paysages forestiers acceptables, tant en ce qui a trait aux plans d'eau, aux sites récréatifs, de chasse et de pêche de même que le long des routes et des sentiers.

Pour plusieurs, notamment les amateurs d'activités fauniques sans prélèvement, la qualité des paysages est un des principaux critères d'évaluation de la qualité de l'activité récréative.

Les études et les expériences vécues ailleurs révèlent que les installations d'éoliennes suscitent des préoccupations à l'égard des impacts, notamment visuels, sur le paysage. Ainsi, une analyse de la sensibilité des paysages et milieux (inventaire des caractéristiques physiques, valeurs et perceptions du milieu, etc.) s'avère nécessaire afin de déterminer les territoires compatibles pour un développement harmonieux de cette filière énergétique.

Il en est de même pour l'hydroélectricité qui modifie considérablement le portrait visuel lors de l'implantation de centrales hydroélectriques.

Par ailleurs, la répartition des secteurs de coupe et le type d'intervention sont des éléments qui modèlent le paysage et la structure des forêts de façon significative.

Enfin, pour les villégiateurs et les utilisateurs du territoire qui sont à la recherche d'une ambiance forestière¹ pour la pratique d'activités fauniques en forêt, qu'elles soient avec ou sans prélèvement, l'évaluation et l'atténuation des divers impacts résultant des coupes et des aménagements forestiers sur les paysages demeurent des préoccupations importantes.

Enjeu 1.3 *Conservation de la diversité biologique de la forêt*

CONSTAT

La répartition des secteurs de coupe et le type d'intervention sont des éléments qui modèlent le paysage et la structure des forêts de façon significative. Il en est de même pour l'étendue et l'intensité des perturbations naturelles. Or, le territoire de la Côte-Nord possède une proportion importante de forêt surannée qui est sujette aux chablis. Ainsi, les chablis partiels sont nombreux sur l'ensemble de cette forêt.

Par ailleurs, le maintien de la biodiversité s'obtient par l'application de mesures favorisant, à l'échelle du peuplement forestier et du paysage, la diversité d'habitats et la conservation des espèces végétales et animales de la forêt, y compris la faune aquatique.

De plus, lorsque la récolte des bois est faite de façon à ce que les futurs peuplements conservent les mêmes caractéristiques que ceux récoltés aujourd'hui et que la régénération après la coupe s'y retrouve en qualité et en quantité suffisante, elle contribue alors au maintien de la biodiversité.

Il en est de même lorsque les pratiques forestières protègent la qualité des cours d'eau et la végétation et que ces constituants des écosystèmes forment à tout moment des habitats fauniques adéquats pour les espèces qu'on y retrouve habituellement. La création d'aires protégées contribue également à la détermination de zones forestières qui deviendront dans le temps, des témoins de toute la diversité naturelle que la forêt abrite.

Enjeu 1.4 *Préservation des tourbières et autres milieux sensibles*

CONSTAT

Les milieux humides sont des milieux écologiques fragiles et s'avèrent essentiels au maintien de la biodiversité du milieu.

Par exemple, les tourbières logent différents types d'amphibiens, de mammifères et d'oiseaux dont plusieurs espèces de sauvagine qui les utilisent pour la nidification et comme lieu de repos et d'alimentation lors des haltes migratoires. Quelques tourbières abritent également des populations de poissons.

Par ailleurs, les tourbières sont convoitées par les industries pour différentes utilisations, soit : une ressource minérale intéressante pour l'industrie minière; un endroit propice pour la cueillette de petits fruits sauvages comme la chicoutai; l'observation de la faune et de la flore, etc.

¹ Définition : dominance du couvert fermé.

Ainsi, en raison de leur caractère fragile, il semble pertinent de s'interroger entre autres sur l'identification des zones et milieux à préserver et les autres à exploiter.

Enjeu 1.5 *Préservation des habitats essentiels au maintien de la faune et de la flore terrestre et aquatique*

CONSTAT

Au cours des dernières décennies, l'impact de certaines activités humaines a été considérable et les modifications générées par celles-ci ont eu, dans bien des cas, des effets néfastes sur la faune puisqu'elles ont altéré les habitats fauniques. La protection de ces habitats est alors une orientation qui vise la conservation de la biodiversité.

Or, les innombrables lacs et rivières de la région constituent d'immenses réserves d'eau, donc des sites propices à l'installation d'infrastructures hydroélectriques. Par contre, la plupart des projets à caractère énergétique viennent perturber, à des degrés divers, le milieu d'accueil. Dans certains cas, ces impacts sont bien documentés, ce qui peut contribuer à la mise en place de mesures d'atténuation appropriées, alors que dans d'autres cas, les impacts à long terme demeurent inconnus et requièrent davantage de connaissances. Dans cette perspective, la notion de suivi environnemental est un élément essentiel à l'amélioration des connaissances générales.

D'une part, cette précision prend tout son sens en ce qui a trait aux impacts potentiels générés par l'exploration gazière et pétrolière sur la faune marine qui demeurent encore peu connus, en particulier ceux des levés sismiques sur les mammifères marins.

D'autre part, l'aménagement forestier a aussi eu des impacts importants sur les habitats, notamment pour le caribou forestier qui est une espèce sensible aux dérangements. Les impacts ainsi que les effets sur la faune varient donc en fonction des espèces touchées, de la période de temps et selon le type d'aménagement réalisé.

Qui plus est, la planification, la construction et l'entretien du réseau routier peuvent avoir un impact négatif sur les habitats.

Enfin, en plus des impacts potentiels et des états de faits, il est constaté qu'une faible proportion des habitats sont protégés sur la Côte-Nord en vertu des diverses réglementations. Le motif en est que la désignation des habitats fauniques nécessite au préalable un inventaire de la faune présente sur le territoire et que seule une infime portion du territoire nord-côtier a jusqu'à présent été inventoriée.

Enjeu 1.6 *Espèces fauniques à statut précaire*

CONSTAT

La Côte-Nord abrite plusieurs espèces en situation précaire légalement désignées menacées ou vulnérables ou encore susceptibles d'être désignées comme telles. Or, des inventaires ainsi que des activités de suivi sont nécessaires afin de documenter l'état de la situation de

ces espèces dans la région, portraits qui permettront par la suite d'établir une planification des actions visant la préservation des habitats qui sont essentiels au rétablissement de ces espèces.

Par exemple, le caribou forestier est l'une de ces espèces désignées vulnérables et la protection de son habitat est devenue un enjeu majeur pour le maintien de la biodiversité québécoise. En ce sens, un plan de rétablissement fut déposé au printemps 2009. Un des moyens identifiés au plan de rétablissement est la mise en place de zones (massifs) de protection et de remplacement dans lesquelles les activités causant des dérangements sur l'espèce devront être modifiées, diminuées ou même interdites.

De plus, la Côte-Nord abrite la majorité des sites de nidification des garrots d'Islande de l'est de l'Amérique du Nord. En hiver, le corridor du Saint-Laurent accueille presque tous ces garrots d'Islande. Le garrot d'Islande étant une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, la prise en compte de la protection de son habitat dans l'aménagement du territoire nord-côtier est alors un enjeu essentiel pour la survie de l'espèce.

Enjeu 1.7 *Maintien de l'apport des écosystèmes forestiers au cycle du carbone*

CONSTAT

Dès les années 70, les scientifiques ont sonné l'alarme sur le réchauffement planétaire. En 1997, l'ampleur du problème a conduit à l'adoption du protocole de Kyoto. Dans l'espoir de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre et de prévenir des bouleversements climatiques majeurs, 38 pays industrialisés, dont le Canada, se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂ de 5,2 % par rapport au niveau de 1990, et ce, d'ici 2012.

Par ailleurs, la forêt boréale occupe une très grande superficie de la Côte-Nord et renferme de nombreux écosystèmes aptes à retenir le carbone.

Enjeu 1.8 *Maintien des activités de suivi et de contrôle de l'exploitation des espèces*

CONSTAT

Face à l'immensité du territoire à couvrir, territoire souvent inaccessible par voie routière, et au peu de ressources tant financières qu'humaines dédiées à la protection de la faune, le constat est fait que les activités de contrôle et de surveillance sont déficientes dans la région.

2. ENJEUX SOCIAUX

Enjeu 2.1 *Maintien de l'harmonie sociale au sein des communautés locales*

CONSTAT

L'exploitation des ressources, qu'elles soient de petite ou de grande envergure (parcs éoliens, barrages hydroélectriques, exploitations minières, récoltes forestières, etc.), soulève la plupart du temps des préoccupations au sein de la population. Certains projets peuvent même être une source de conflits entre les résidents d'un même milieu alors que d'autres peuvent diviser les communautés.

Bien que ces projets puissent procurer de nombreux bénéfices économiques à la région et au milieu d'accueil, il n'en demeure pas moins qu'ils comportent plusieurs impacts sociaux qui interpellent des enjeux de santé publique, notamment lorsqu'il s'agit de grands projets de longue durée situés à proximité de petites communautés.

À titre d'exemple, ce type de projets, en plus de créer une pression temporaire sur les services publics et privés, entraîne habituellement une augmentation des prix et du coût de la vie pour les résidents (taxes foncières, main-d'œuvre, etc.).

De plus, il est possible d'observer un certain déplacement de la main-d'œuvre pour combler les emplois reliés à de tels projets qui sont habituellement mieux rémunérés, ce qui crée une pénurie de main-d'œuvre pour des postes moins attrayants et payants au sein des communautés.

Enjeu 2.2 *Pérennité des communautés locales*

CONSTAT

L'exploitation des ressources naturelles a façonné le développement social de plusieurs parties du territoire de la Côte-Nord.

Plusieurs collectivités ont rapidement prospéré grâce notamment au développement des activités minières et forestières pour ensuite décliner, voire même disparaître. Les villes créées de toutes pièces pour subvenir aux besoins de l'industrie vivent alors au rythme de celle-ci, c'est-à-dire des moments d'effervescence et de ralentissement.

De plus, la survie de ces villes est compromise lors de l'épuisement des ressources, à moins d'une découverte ou d'un développement subséquent à proximité.

Un autre phénomène inquiétant pour la survie des communautés locales est la pratique, par certaines nouvelles exploitations minières, consistant à privilégier davantage le transport longue distance aéroporté de leurs employés plutôt que de construire des infrastructures permanentes (maisons, logements, etc.) pour les accueillir sur place.

Or, les répercussions de cette façon de faire sur le milieu, en particulier dans les petites communautés, sont multiples. En effet, puisque le nombre de travailleurs augmente, les besoins en services sociosanitaires se multiplient également alors que n'étant pas considérés comme des « résidents » du milieu, ces travailleurs ne paient pas de taxes à cet égard. De plus, il n'est pas possible de les considérer comme des utilisateurs permanents (résidents) de ces services pour ajuster l'offre en conséquence aux fins des statistiques gouvernementales.

Enfin, cette façon de faire ne favorise pas le développement d'un sentiment d'appartenance et la croissance démographique du territoire (installation des familles).

Enjeu 2.3 *Participation des communautés à la gestion des ressources naturelles et du territoire*

CONSTAT

Une démarche participative en est une démocratie où les parties intéressées s'engagent dans un processus défini par elles-mêmes à élaborer une solution la plus acceptable possible et à laquelle elles adhèrent.

Le constat général qui ressort actuellement sur la Côte-Nord est que la gestion des ressources naturelles et du territoire laisse peu de place à la participation des communautés.

Or, les efforts déployés pour maximiser la participation des communautés à la planification du développement et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire n'ont pas donné, jusqu'ici, les résultats escomptés.

La mondialisation des marchés et le contexte économique engendré par cette dynamique instaurent également une réalité de gestion défavorable aux communautés régionales. En effet, l'escalade récente visant la prise de possession des entreprises d'exploitation des ressources naturelles par des intérêts étrangers fait que les dirigeants de ces entreprises demeurent à l'étranger et sont peu sensibles aux réalités des communautés régionales.

Le modèle d'attribution des ressources naturelles ne favorise donc pas le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs de la deuxième et troisième transformation.

Un pas en avant pourrait néanmoins être franchi en 2010 par l'entrée en vigueur prochaine du projet de loi 57 permettant aux communautés de prendre part à la gestion forestière de différentes façons.

Enjeu 2.4 *Libre accès au territoire public*

CONSTAT

Une appropriation du territoire public par les utilisateurs peut être à l'origine de conflits d'usage. À ce titre, plusieurs exemples peuvent en illustrer l'ampleur.

Dans certaines zones de chasse ou de pêche, notamment pendant la période de chasse au gros gibier, des utilisateurs y installent des infrastructures permanentes (miradors, caches, etc.) ou des pancartes pour avertir que ce territoire est « occupé » ou encore pour y interdire l'accès à d'autres utilisateurs. Cette problématique se retrouve aussi en territoire faunique structuré. Le manque d'activités de sensibilisation auprès des utilisateurs quant à l'éthique du chasseur ou pêcheur semble être une lacune sur ce plan.

Deuxièmement, la privatisation des berges dans certains secteurs de la région, par l'octroi de baux ou par la vente de terrains riverains, crée des parcelles de territoire devenues privées qui bloquent l'accès au littoral pour la pratique d'activités récréatives sans prélèvement, comme l'observation de la faune aquatique et aviaire ou d'autres comme le kayak de mer, ce qui peut générer une plus grande occupation du territoire mais aussi une plus grande pression sur les ressources.

Enjeu 2.5 *Accès au territoire et entretien du réseau routier multiressource*

CONSTAT

Le développement de nouveaux projets énergétiques, miniers et forestiers nécessite souvent la construction d'infrastructures routières facilitant ainsi l'accès au territoire pour l'ensemble des utilisateurs potentiels.

L'accès routier au territoire peut alors être perçu de manière positive ou négative, en fonction des besoins des utilisateurs.

En effet, un accès plus grand au territoire peut se traduire d'une part, par la création de richesses (nouvelles découvertes, exploitations et utilisations) et, d'autre part, par une plus grande compétition pour la ressource en plus d'entraîner parfois des problèmes de vandalisme et de dérangement.

Par contre, une fois les infrastructures routières développées, la plupart des utilisateurs voudront les maintenir pour accéder à leurs infrastructures en forêt (campements, chalets, territoires fauniques structurés).

Par conséquent, les utilisateurs souhaitent le maintien de ces accès au territoire, même si l'industrie qui les a développés n'y voit plus aucun intérêt (ex. : routes forestières), d'où l'importance de mettre en place un mécanisme d'identification des infrastructures jugées importantes afin d'en assurer le maintien.

En revanche, un territoire non accessible demeure un produit en demande pour une clientèle qui recherche la tranquillité et l'isolement.

Qui plus est, la circulation continue de la machinerie forestière peut par ailleurs, entraîner des dommages importants aux infrastructures routières. Par conséquent, les utilisateurs seront souvent préoccupés par les coûts, à long terme, liés à l'entretien des chemins et infrastructures comme les ponts et les ponceaux.

Historiquement, les coûts d'entretien du réseau routier multiressource sont absorbés en partie par l'industrie forestière, lorsque celle-ci réalise des travaux dans un secteur donné,

ou bien par le gouvernement, via le programme de voirie forestière dont bénéficient ces entreprises. Il n'y a pas de processus de gestion du territoire et des ressources naturelles qui encourage un partage juste et équitable des coûts et bénéfices pour chaque usage.

Enjeu 2.6 *Attraction, rétention et formation de la main-d'œuvre*

CONSTAT

Sur la Côte-Nord, plusieurs secteurs d'activités sont confrontés à une problématique de pénurie de main-d'œuvre.

Dans le secteur minier, compte tenu de la particularité de l'industrie minière de la région, c'est-à-dire des productions minières de longue durée (plus d'une cinquantaine d'années), une grande partie des besoins de main-d'œuvre vise à combler les postes vacants suite à des départs à la retraite.

Malgré les efforts des dernières années pour valoriser les emplois de cette industrie qui souffre d'une baisse de popularité, le développement de nouvelles exploitations crée davantage de pression pour la main-d'œuvre disponible.

Par ailleurs, sur le plan forestier, la rareté de la main-d'œuvre et la migration de la main-d'œuvre locale vers d'autres secteurs en raison de la crise forestière ont amené une grande instabilité de l'emploi dans ce secteur.

Un autre impact de la crise forestière est le manque d'intérêt des jeunes pour le domaine forestier, bien qu'une multitude de formations soient offertes. Par exemple, en 2009, le cégep de Baie-Comeau a dû suspendre la technique en foresterie, faute d'inscriptions.

Également, l'absence de programmes universitaires offerts dans les disciplines pertinentes aux ressources naturelles constitue un désavantage important sur le plan du recrutement de personnes-ressources et de la rétention des jeunes en région.

De plus, comme il existe peu de centres et de chaires de recherche universitaires dans la région, il est difficile d'attirer des professeurs-chercheurs et d'obtenir les diverses subventions reliées à leur établissement sur la Côte-Nord.

Enfin, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre sont des enjeux cruciaux pour les entreprises ainsi que pour les organisations fauniques et récréotouristiques en ce qui a trait au maintien de leurs activités et à la qualité de l'offre de produits.

Les principaux éléments qui influent sont le manque de programmes de formation reliés à ce domaine ou à celui du récréotourisme en région, les salaires peu compétitifs, le travail à caractère saisonnier qui demeure tributaire de l'achalandage de clients ou touristes d'année en année, couplés au manque de ressources financières pour l'embauche de personnel permanent plus souvent qu'autrement commandé par « projet ».

3. ENJEUX ÉCONOMIQUES

Enjeu 3.1 *Acquisition de connaissances*

CONSTAT DES CONNAISSANCES DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

- Mines

Moins de la moitié du territoire possède un niveau de connaissances géoscientifiques considérées comme étant modernes, faisant ainsi en sorte que la région est moins attrayante et plus risquée pour les compagnies d'exploration, comparativement à d'autres régions où la cartographie est beaucoup plus élaborée et détaillée.

Cette situation s'explique, d'une part, par le contexte géologique complexe de la Province de Grenville qui couvre la majorité du territoire nord-côtier et, d'autre part, par les difficultés d'accès et l'étendue du territoire.

- Forêt

Le territoire cartographié ne couvre que 38 % de la superficie productive de la Côte-Nord, plus particulièrement dans la partie ouest et du centre de la région. Or, les données forestières disponibles se réfèrent généralement aux territoires des unités d'aménagement forestier.

Cette situation s'explique alors par les difficultés d'accès et l'étendue du territoire.

- Énergie

La région ne dispose pas de connaissances de pointe suffisantes en ce qui concerne les impacts reliés aux nouvelles technologies énergétiques et les caractéristiques biophysiques distinctives et avantageuses qui pourraient permettre d'en faire la promotion comme étant des atouts pour la région.

- Faune

La multiplicité et la diversité des habitats naturels font en sorte que la Côte-Nord dispose de ressources fauniques abondantes et variées. Ce constat présage que la région détient un potentiel de développement pour des espèces sous-exploitées ou encore non exploitées.

Dans certaines circonstances, le manque de connaissances constitue même un frein à la mise en valeur optimale de la faune et au développement d'activités à caractère faunique. Enfin, le manque de cartographie est un facteur qui empêche de connaître le potentiel des ressources afin de juger de la vocation à prioriser.

Enjeu 3.2 *Maximisation de la productivité du territoire dans une perspective de rendement soutenu pour l'ensemble des ressources*

CONSTAT DE L'ÉTAT ACTUEL

- Faune

Sur la Côte-Nord, la ressource faunique est abondante et très diversifiée. La région possède des espèces fauniques recherchées pour leurs caractéristiques d'intérêt sportif.

Néanmoins, bien qu'elles soient toujours très populaires, les activités fauniques avec prélèvement sont présentement en déclin. Cette situation est principalement due à deux facteurs soit : les changements de valeur de la population et l'augmentation des coûts et des contraintes administratives pour les utilisateurs de chasse et de pêche. Cela fait en sorte que des adeptes délaissent ces activités et que d'autres hésitent à débiter la pratique d'activités fauniques avec prélèvement.

- Forêt

L'analyse de la situation actuelle de l'industrie forestière permet de déceler les éléments qui suscitent des interrogations quant à la viabilité de cette industrie comme moteur de développement socioéconomique régional et de création de richesses.

Or, cette industrie vit présentement une crise économique générale accompagnée d'une crise forestière importante sur le plan de la fibre et du bois. Depuis 2005, des difficultés conjoncturelles et structurelles (baisse de la demande, mouvement des marchés, taux de change, etc.) – associées à la croissance rapide des médias électroniques, au contentieux avec les États-Unis, en ce qui a trait au bois de sciage, et aux récentes baisses de possibilité forestière – ont contribué à créer une situation déplorable.

Ainsi, l'industrie forestière de la Côte-Nord est actuellement déstabilisée et en situation de surcapacité.

De plus, en 2007, le rapport du comité de travail sur la transformation du bois sur la Côte-Nord² indique qu'une étude comparative des coûts d'approvisionnement des entreprises AbitibiBowater et Kruger a révélé que ces dernières assument des coûts d'approvisionnement supérieurs de 13 \$/m³ pour les bois livrés à leurs usines de la Côte-Nord, comparativement à celles qu'elles possèdent au Lac-Saint-Jean et en Abitibi. Le coût d'approvisionnement sur la Côte-Nord est le plus élevé du Québec en raison notamment des choix de développement et d'exploitation antérieurs, ce qui compromet ces activités.

Enfin, une perte de parts de marché significative a également été entraînée par la vive concurrence des pays émergents (Chine, Russie) sur les marchés nord-américains.

² Comité de travail sur la transformation du bois sur la Côte-Nord. *Rapport du comité de travail sur la transformation du bois sur la Côte-Nord*, Baie-Comeau, 2007, 37 p.

En ce qui a trait à l'industrie sylvicole, d'une part, les coûts étant associés à cette activité sont considérables étant donné, entre autres, la topographie peu enviable de la région à cet égard et, d'autre part, le mode actuel de rémunération, basé sur un taux moyen provincial, n'est pas adapté à la région.

Par ailleurs, la Côte-Nord détient nombre d'atouts lui permettant de bénéficier de l'économie du carbone. En effet, de nombreuses superficies peu productives, communément appelées landes forestières, peuvent être remises en production avec comme objectif principal de jouer le rôle de puits de carbone.

Enfin, l'État s'engage aussi dans un processus de promotion du matériau bois qui s'étend jusqu'aux régions et souhaite l'implication de ces dernières. Il a comme objectif de multiplier par trois, d'ici 2014, l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle au Québec. En logeant le bois dans un bâtiment pour une période de temps, on emprisonne le carbone néfaste à la production de gaz à effet de serre.

- **Énergie**

La Côte-Nord est un laboratoire naturel pour tester ou développer de nouvelles technologies dans le domaine des énergies émergentes. Elle possède une grande diversité de ressources énergétiques : réseaux hydrauliques, vent, soleil, etc. Or, à présent, la filière hydraulique est la plus développée sur le territoire, laissant une place au développement d'autres formes d'énergie renouvelable.

- **Mines**

Les dépenses en exploration sur la Côte-Nord ont rarement franchi le cap des 10 millions de dollars par année, soit moins de 10 % des dépenses en exploration au Québec.

Ainsi, malgré un potentiel fort intéressant (500 indices relevés) et sa renommée pour ses gisements riches en fer et en ilménite, force est de constater que la Côte-Nord demeure moins attrayante que d'autres régions québécoises pour les investisseurs puisqu'elle est sous-cartographiée et sous-explorée.

Par ailleurs, l'industrie minière de la région repose presque essentiellement sur le fer et l'ilménite. L'exploitation de ces ressources est réalisée par un petit nombre de joueurs mondiaux. Or, la quantité d'emplois directs dans ce secteur est relativement élevée, soit environ 8 % de l'ensemble des emplois régionaux.

Le niveau de dépendance de la Côte-Nord face à l'exploitation des ressources naturelles peut donc avoir des conséquences socioéconomiques importantes, d'autant plus que cette industrie est vulnérable et fluctue en fonction des soubresauts de la conjoncture économique mondiale pour ces ressources.

Enfin, l'attrait de la région pour les activités d'exploration et d'exploitation de la ressource minérale est un enjeu majeur étant donné la dépendance de la région face à l'exploitation de cette ressource.

En effet, mis à part les facteurs externes, comme le cours des métaux et les programmes de soutien, plusieurs facteurs intrinsèques peuvent favoriser le niveau d'activité d'exploration. On peut par exemple citer les cas de réussite (le fer), la cartographie (connaissances géoscientifiques), les services de soutien disponibles ainsi que l'accessibilité au territoire.

- Agriculture

À venir par le comité de travail concerné.

- Récréotourisme

À venir par le comité de travail concerné.

Enjeu 3.3 *Création d'une valeur ajoutée axée sur le développement des ressources et du territoire*

CONSTAT DE LA VALEUR AJOUTÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

- Mines

Dans le domaine minier, outre la production de boulettes de fer, les activités de transformation des ressources minérales sont quasi inexistantes sur la Côte-Nord. Les produits de fer, de fer titané, de tourbe ou de silice sont expédiés à l'extérieur de la région sans qu'une grande valeur ajoutée n'y soit apportée. Les quelques activités de transformation sont réalisées à petite échelle par des exploitants régionaux avec des ressources peu connues ou en émergence et qui doivent se tailler une place dans une industrie hautement compétitive.

- Forêt

La valorisation des produits du bois est peu développée. Les entreprises de transformation détenant la plus grande partie des approvisionnements en bois sont orientées vers la production de produits de commodité. Elles n'envisagent pas se diriger vers une diversification au plan des produits fabriqués sur la Côte-Nord. Outre l'entreprise Boisaco qui s'est diversifiée au cours des ans, il n'existe pratiquement pas d'autres initiatives d'envergure provenant de l'industrie forestière de la Côte-Nord.

- Énergie

L'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques suscite de plus en plus l'intérêt des instances gouvernementales ainsi que des régions forestières comme la Côte-Nord. En février 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) publiait un plan d'action pour la valorisation de la biomasse forestière, et ce, plus spécifiquement pour la filière énergétique.

- Faune

Les potentiels de développement connus à ce jour pour la région concernent la mise en valeur relative à l'implantation de pourvoiries à droits exclusifs. À cet effet, le MRNF a répertorié près de 9 700 km² d'aires propices au développement de ce type de pourvoiries.

Par ailleurs, les zecs ont la possibilité d'élargir leurs activités par l'élaboration de plans de développement d'activités récréatives qui pourraient permettre de mettre en valeur différents potentiels récréatifs sur leur territoire dont, notamment, ceux reliés à l'hébergement commercial en forêt. À ce jour, les zecs D'Iberville, de Forestville et Matimek ont élaboré de tels plans.

- Récréotourisme

Depuis longtemps reconnue pour la chasse et la pêche, la Côte-Nord a la possibilité de se bâtir une image de marque axée vers l'écotourisme ou encore vers le tourisme de découverte et d'aventure dans les grands espaces du Nord accessibles, et ce, en toute saison. La région est également connue pour ses activités de plein air et d'observation des mammifères marins. De plus, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent présentent des potentiels de mise en valeur qui tendent progressivement à se développer.

La bonification de l'offre du récréotourisme comme valeur ajoutée aux activités et infrastructures déjà en place présuppose donc un attrait accru de la Côte-Nord par les adeptes.

- Agriculture

De manière générale, la filière petits fruits ne subit pas de transformation commerciale sur le territoire de la Côte-Nord. L'autocueillette est le mode de commercialisation le plus commun pour les petits et moyens producteurs. L'augmentation des surfaces de culture est un élément favorable à la transformation des produits.

Enjeu 3.4 *Soustraction du territoire aux activités industrielles à des fins de protection*

CONSTAT GÉNÉRAL

Le gouvernement du Québec a récemment annoncé son désir d'augmenter la proportion du territoire québécois soustrait aux activités industrielles à 50 % dans le cadre du Plan Nord. Ces orientations réduiraient ainsi le territoire pour les activités industrielles dans la région.

CONSTATS SPÉCIFIQUES

- Mines

L'industrie minière repose sur une ressource non renouvelable. Par conséquent, la survie de cette industrie est tributaire de la découverte de nouveaux gisements. Or,

pour favoriser de telles découvertes, l'industrie doit pouvoir accéder à de grandes superficies qui présentent un potentiel géologique afin d'y pratiquer des activités d'exploration qui mèneront, dans certains cas, à des exploitations qui permettront d'assurer la pérennité de l'industrie et de garantir les emplois et les revenus qui y sont associés.

Sur la Côte-Nord, d'importantes étendues de territoire à potentiel géologique favorable sont soustraites à l'exploration. Il devient donc de plus en plus difficile pour l'industrie de remplacer les réserves qui, avec le temps, s'épuisent.

En réalité, les territoires de protection affectent une plus grande superficie qu'indiquée puisque certains de ces territoires en enclavent d'autres ou encore sont situés à des endroits (le long de la rive, par exemple) qui compliqueraient l'expédition des ressources minérales découvertes, diminuant ainsi l'attrait de ces zones.

En plus des territoires actuellement soustraits de l'exploration minière, le gouvernement, dans le cadre du Plan Nord, a exprimé sa volonté de protéger 50 sites géologiques exceptionnels en les soustrayant de l'activité minière.

- Forêt

La possibilité forestière est le principe de base sur lequel repose l'industrie forestière régionale. Elle constitue le meilleur indicateur du maintien des avantages socioéconomiques que les travailleurs et les communautés retirent des interventions forestières. Elle est, de plus, très sensible à la réduction de la superficie productive.

En 2006, l'État a amorcé un processus de validation des résultats des derniers calculs de possibilité. De plus, il a soustrait de la superficie productive des territoires auxquels il désirait donner une autre vocation que la production de fibre (15 %).

Le Forestier en chef, nouvellement entré en poste, a alors procédé à l'ajustement des calculs, amenant ainsi une baisse de possibilité forestière de 31,5 % pour la région de la Côte-Nord. Il a également annoncé que d'autres superficies pourraient éventuellement être soustraites de la superficie productive afin de respecter certaines autres modalités ou orientations de protection des écosystèmes et des habitats fauniques.

Par ailleurs, l'application des plans de rétablissement du caribou forestier semble être une des causes menant à une réduction substantielle de la possibilité forestière telle que définie par le Forestier en chef en décembre 2006.

Ainsi, le constat général de ces réductions de possibilité forestière est que les sites forestiers ne produisent pas leur rendement optimal.

Enjeu 3.5 *Configuration du réseau de transport d'énergie limitant l'intégration de nouvelles productions et étant inéquitable pour les régions qui souhaitent développer ces filières.*

CONSTAT

Dans la perspective d'un développement régional des énergies vertes, comme l'énergie éolienne par exemple, l'adaptation et la mise à niveau des infrastructures de transport d'énergies sont essentielles pour attirer de nouveaux développements.

Or, présentement, la capacité résiduelle sur le réseau de transport de la Côte-Nord est considérée comme étant nulle à plusieurs endroits.

Enjeu 3.6 *Décentralisation de la gestion des sablières et gravières et des baux de villégiature*

CONSTAT

Le projet de décentralisation du gouvernement vise, entre autres, un rapprochement de la prestation de services du citoyen et une plus grande prise en main de la gestion par les municipalités régionales de comté (MRC)/territoire équivalent (TÉ).

Néanmoins, une incertitude subsiste quant à la rentabilité de la décentralisation pour certaines MRC/TÉ et aux coûts associés à la restauration des nouveaux sites, lorsque cela s'avérera nécessaire.

Pour plusieurs considérations (accessibilité, superficie du territoire, etc.), il semble que cette décentralisation pourrait être rentable pour certaines MRC/TÉ alors que ce n'est pas le cas pour d'autres.

Malgré cela, le projet de décentralisation doit être accepté dans son ensemble, c'est-à-dire pour toute la région sans exception.

Enjeu 3.7 *Soutien à l'industrie minière*

CONSTAT

Que ce soit en termes de production minière, d'emplois ou d'investissements miniers, la Côte-Nord figure parmi les trois principales régions minières du Québec.

Par contre, cette situation ne se reflète pas sur le plan des services gouvernementaux régionaux disponibles pour ce secteur d'activité ni en ce qui a trait à la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée pour l'acquisition de nouvelles connaissances.

Le soutien à l'industrie est un enjeu d'importance puisqu'il est considéré qu'à moins d'un changement à cet égard, il sera difficile pour la Côte-Nord d'attirer suffisamment de dépenses en exploration pour générer de nouvelles découvertes.